

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019  
Délibération n° 2019 - 01**

**01 – Budget primitif 2019 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements – Dispositions budgétaires et comptables**

Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Marc DENIS

**Présents : 76**

M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTIN Nicolas, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 18**

M. AFFILE Bertrand (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. COUTURIER Christian), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. MARTINEAU David (pouvoir à M. NICOLAS Gilles), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. SOBCZAK André), M. ROBERT Alain (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

**Absents : 3**

Mme DUPORT Sandrine, Mme HAMEL Rozenn, Mme HOUEL Stéphanie

# Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

## 01 – Budget primitif 2019 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements – Dispositions budgétaires et comptables

### Exposé

#### 1) Budget Primitif 2019 :

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2019 de Nantes Métropole :

- Le rapport de présentation financière ;
- Les maquettes officielles du budget primitif 2019 du budget principal et du budget annexe élimination et traitement des déchets en M57 ;
- Les maquettes officielles du budget primitif 2019 des autres budgets annexes : eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, transports et stationnement présentés en M4, M43 et M49 ;
- La situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement ;
- La présentation du budget primitif 2019 par politique publique.

Par ailleurs, suite à la fin de l'activité en régie, le budget annexe réseau de chaleur n'est pas reconduit. Le résultat de ce budget annexe pour 2018 sera repris sur le budget principal lors du vote du budget supplémentaire 2019.

#### 2) Dispositions budgétaires et comptables :

##### Virements entre chapitres budgétaires :

Le règlement financier adopté au conseil métropolitain du 15/12/2015 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil métropolitain puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente ou au Vice-président en charge des finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Le conseil métropolitain doit donc se prononcer sur cette disposition pour l'exercice budgétaire 2019 du budget principal et du budget annexe élimination et traitement des déchets.

##### Provisions

Le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M57 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil métropolitain.

Il convient de constituer une provision pour créances 2018 (non recouvrées) et les créances 2019 à émettre auprès du concessionnaire des réseaux de chaleur pour la part R2 :

Enedis	Titres de recettes 2018 et 2019, part R2 concession réseaux de chaleur	1 500 000€
--------	--	------------

Il convient de reprendre les provisions pour risques :

- émises en 2008 et 2009 pour un remboursement de versement transport auprès de l'armée de terre,
- émise en 2011 pour risque financier de remontée de taux :

Provision versement transport indu de l'armée de terre	1 290 033,15€
Provision pour risque financier de remontée de taux	6 100 000,00€

### **Le Conseil délibère et,**

- **après vote électronique**

1. Par 65 voix pour, 1 voix contre et 28 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2019 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;
2. Par 65 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe eau, adopte les autorisations de programme 2019 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;
3. Par 60 voix pour et 28 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe assainissement, adopte les autorisations de programme 2019, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;
4. Par 63 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2019, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;
5. Par 64 voix pour et 28 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe élimination et traitement des Déchets, adopte les autorisations de programme 2019, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;
6. Par 60 voix pour, 1 voix contre et 28 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe transports, adopte les autorisations de programme 2019, ainsi que les opérations correspondantes ;
7. Par 64 voix pour et 29 abstentions approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe stationnement, adopte les autorisations de programme 2019 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

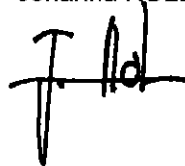
- **par 69 voix pour et 25 abstentions**

8. délègue à Madame la Présidente ou à Monsieur le Vice-président délégué aux finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres pour les budgets gérés en M57 (budgets principal et budget annexe élimination et traitement des déchets) lors de l'exercice budgétaire 2019, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;
9. approuve la constitution de provisions pour des titres émis en 2018 non recouverts et à émettre en 2019, pour la part R2 de la DSP réseaux de chaleur auprès d'Enedis au budget primitif 2019 ;

10. approuve les reprises de provisions pour risques et charges constituées en 2008 et 2009 et 2011 pour du versement transport indu auprès de l'armée de terre et pour le risque de remontée des taux d'intérêts au budget primitif 2019 ;
11. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :